

> Intitulé de l'emploi

Inspecteur de l'industrie et des mines

> Autres appellations

> Définition synthétique

L'inspecteur de l'industrie et des mines met en œuvre la politique du secteur et le cadre réglementaire correspondant. Il réalise l'instruction des dossiers et l'inspection du secteur. Il propose des analyses à partir des référentiels réglementaires en vigueur. Il peut être amené à encadrer une équipe.

> Activités principales

- Inspection, instruction et suivi des dossiers sur les mines, carrières et installation classée pour la protection de l'environnement (ICPE) dans les domaines de l'hygiène, de la sécurité et de l'environnement
- Rédaction de documents administratifs, procès-verbaux, actes réglementaires individuels
- Organisation de réunions avec les professionnels, les administrations et les élus
- Analyse de la réglementation et propositions d'évolution

> Compétences requises

Savoir :

- Techniques industrielles et/ou minières
- Réglementation
- Techniques d'inspection
- Bureautique
- Anglais

Savoir-faire :

- Appliquer la réglementation
- Appliquer des techniques de contrôle et d'inspection
- Encadrer une équipe
- Évaluer des risques et prendre en compte les enjeux
- Communiquer oralement et par écrit

Comportements professionnels :

- Secret professionnel
- Rigueur
- Autonomie
- Force de proposition
- Sens de l'organisation
- Sens de la négociation
- Sens du travail en équipe

> Conditions particulières d'exercice

- Utilisation de matériel spécifique de contrôle
- Déplacements sur le terrain
- Horaires atypiques ponctuels
- Environnement à risques potentiels (risques industriels, transports terrestres, aériens ou maritimes, relations conflictuelles avec l'interlocuteur inspecté, présence d'engins, terrains accidentés...)
- Risques de mise en cause de la responsabilité pénale individuelle

> Tendances d'évolution

Facteurs clés à moyen terme (3-5 ans) :

- Fonction des évolutions des technologies et techniques spécifiques à chaque secteur
- Fonction des évolutions réglementaires (apparition ou disparition de certaines activités d'inspection, délégation des inspections à des organismes de contrôle...)
- Activité d'inspection précisée par rapport à l'évolution du cadre réglementaire, augmentation des plaintes
- Développement industriel de la Nouvelle-Calédonie (apparition de nouveaux risques)

Impacts sur l'emploi (qualitatif) :

- Nécessité de formation continue réglementaire et technologique
- Augmentation des responsabilités individuelles pénales
- Nécessité de mise en place d'astreintes et acquisition de connaissances dans le domaine de la communication de crise

> Proximité avec d'autres emplois

- Autres métiers d'inspection
- Ingénieur qualité